

## **Etude de l'IRDES n°218 " Restes à charge publics en ville et à l'hôpital : des taux d'effort inégalement répartis"**

01/05/2016

En France, plus de trois quart des dépenses de santé sont financées par la sécurité sociale. Les dépenses qu'elle ne prend pas en charge sont appelées "restes à charge publics" et sont payées soit directement par les ménages, soit indirectement via une assurance complémentaire. L'IRDES vient de diffuser une étude sur les restes à charge publics en ville et à l'hôpital qui conclut à des taux d'effort inégalement répartis. La charge financière des personnes recourant aux services de santé est d'autant plus importante que le niveau de vie est faible. Cette étude retient notamment que "les participations financières à l'hôpital, ticket modérateur et forfait journalier, apparaissent les plus inéquitables. Elles sont en général prises en charge intégralement par les assurances complémentaires, mais 5% de personnes restent non couvertes par une telle assurance et donc exposées à l'intégralité des restes à charge".